

“ Bientôt, dit Balmès, cette doctrine, si douce pour le cœur humain, se répandit, et de nombreux commentateurs ont écrit les choses les plus immorales, qui surpassaient ce qu’avaient écrit les philosophes païens. Collins, Bolmbrok, Tindal, Tous-saint, Bayle, Voltaire, Rousseau et tant d’autres ont justifié les mariages clandestins ; ils ont avancé que le concubinage n’a rien de répréhensible, pourvu qu’il soit durable, qu’une union formée par le penchant du cœur est plus pure, plus sainte, plus estimable que celle qui n’est affermie que par la nécessité ; quelques-uns même désiraient que les femmes fussent communes ; enfin, d’autres ont pensé que la polygamie est une affaire de calcul.”

“ Bientôt ces théories passées dans les mœurs s’inscrivirent dans les codes. Mais vainement les gouvernements protestants entourent le divorce de difficultés, les passions ont su renverser ces faibles barrières et déchirer le contrat auguste qu’ils avaient appris à mépriser.”

“ Or, dit Maréchal, si la licence individuelle, quoiqu’elle n’ait jamais été complètement libre, n’a pu produire que la plus profonde dégradation, qui peut dire que les pouvoirs temporels soient suffisants à en réprimer les abus ? En enlevant au mariage sa base religieuse, la société se trouve obligée d’usurper des droits qui ne lui appartiennent pas, ou d’abandonner les mœurs publiques à une ruine certaine. Si le gouvernement civil prétend soumettre à ses lois le mariage considéré en lui-même et dans ses conditions intrinsèques, c’est un mal ; s’il abandonne cette affaire si importante à la mobile volonté des individus, c’est un autre mal non moins grand. Dans le premier cas, il y a usurpation des droits d’autrui, parce que le mariage, qui considéré en lui-même, appartient au triple domaine de l’individu, de la famille et de la religion, est antérieur, dès sa nature, à tous les rapports susceptibles d’être régis par les lois de l’Etat. Dans le second cas, on laisse périr les mœurs publiques, parce que le mariage en est la source première, et que les individus, par eux-mêmes, ne sauraient la préserver longtemps d’une complète dégradation.”

La lettre encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon